



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général de la
Préfecture du Nord

Direction
de la réglementation et
des libertés publiques

Bureau de la
réglementation générale
et économique

Affaire suivie par :
Angélique DECROCK
Tél : 03 20 30 52 37
Fax : 03 20 30 53 72
angelique.decrock@nord.gouv.fr

Recommandé AR

Lille, le **17 NOV. 2016**

Monsieur,

Le 3 novembre 2016, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploitation commerciale portant réhabilitation complète du site et extension du supermarché ALDI de 249,78 m² de surface de vente par démolition / reconstruction, pour atteindre une surface de vente totale de 1181,26 m² de l'ensemble commercial situé à BAILLEUL, 167 rue de Lille.

Je vous informe que ce dossier a été complété et enregistré le **9 novembre 2016** sous le **n°309** et vous trouverez, ci-joint, l'arrêté constitutif de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) chargée de statuer sur votre projet.

Conformément aux dispositions du code de commerce, notamment ses articles L750-1 et suivants & R751-1 et suivants, la CDAC doit émettre un avis sur cette demande dans un délai de **2 mois**, c'est-à-dire **avant le 9 janvier 2017** ; si aucun avis n'est émis avant cette date, il sera réputé favorable.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez du droit d'accès et de rectification, pour toute information nominative vous concernant, sur le fichier informatisé des demandes d'autorisation d'urbanisme commercial créé au ministère de l'Économie, des Finances et du Budget par arrêté du 10 juin 1988. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, DGCIS, bureau de l'aménagement commercial, secrétariat de la CNAC, TELEDON 121, 61 boulevard Vincent Auriol - 75703 Paris Cedex 13.

Le rapport d'instruction vous sera communiqué 5 jours au moins avant la réunion. Je vous prierai alors de préparer une réponse faisant suite aux problématiques posées que vous pourrez présenter aux membres de la commission lors de la réunion fixée au **jeudi 15 décembre 2016 après-midi**. Vous serez informé en temps utile par voie électronique de l'heure et du lieu de cette réunion.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau,

Étienne IRAGNES

Société « ALDI BOIS GRENIER »
Monsieur Eric DELESALLE
Responsable Développement
rue Pasteur
ZI La Houssoye
59280 BOIS GRENIER